

Paris, le 20 juin 2017

Communiqué de presse

EN ATTENDANT LE BIG BANG DES RETRAITES, LE VIEUX SYSTÈME CHERCHE DES RECETTES

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Conseil d'Orientation des retraites a publié, mardi 20 juin, son rapport annuel concernant les régimes de retraite. Avec une croissance potentielle qui est en-deçà de 2 %, une immigration en recul et une espérance de vie qui continue à progresser, les experts du COR ont dû admettre que le déficit pourrait repartir à la hausse. En 2016 comme en 2017, le régime général d'assurance vieillesse évoluait autour de l'équilibre grâce au report de l'âge légal décidé en 2010 et aux augmentations de cotisations sociales décidées en 2012 et 2014.

Cette embellie pourrait prendre fin, ce qui ne constitue pas une réelle reprise. En effet, le taux de croissance de la productivité qui influe sur celle de la masse salariale est très faible depuis plusieurs années. Par ailleurs, l'apport de l'immigration à la population active se tarit ce qui réduit le nombre de cotisants.

La révision des hypothèses de croissance de la masse salariale et celles liées à la démographie était incontournable car les précédentes étaient jugées exagérément optimistes. Ainsi, le COR retient des hypothèses des taux de croissance de la productivité de 1 à 1,8 % avec un taux pivot à 1,3/1,5. En retenant le taux de croissance du scénario normal (1,5), le déficit annuel serait de 0,8 % du PIB de 2027 à 2034. Avec un taux de 1,3 %, ce déficit atteindrait à 0,9 % jusqu'en 2039. Si le taux était de 1%, le déficit atteindrait 1,4 % en 2034.

Pour 2021, le besoin de financement du système de retraite est évalué à 0,4 % du PIB, soit près de 9 milliards d'euros, près du double du déficit constaté l'an dernier. La dégradation sera plus importante entre 2025 et 2029. Les besoins de financement du système de retraite en 2030 sont ainsi accrus de 0,6 à 0,9 point de PIB (selon les scénarios économiques) par rapport à ceux estimés il y a un an !

Une équation compliquée pour Emmanuel Macron

Durant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'est engagé à ne pas modifier la durée de cotisations ni l'âge légal de départ à la retraite. Son objectif étant d'instituer un régime unique de retraite, il n'a guère envie d'ouvrir un deuxième front qui pourrait mobiliser les partenaires sociaux. Il est pleinement conscient que le report de l'âge de départ à la retraite à 65 ans qui est à même de rééquilibrer les régimes de retraite est très impopulaire. Il ne peut guère jouer sur les cotisations

sociales qui ont été fortement augmentées par François Hollande. En outre, il fait le pari de la restauration de la compétitivité des entreprises.

La dérive du déficit ne sera pas facile à gérer compte tenu des engagements européens. Néanmoins, il pourra souligner auprès des partenaires européens qu'il est nécessaire de donner un peu de lest à la France au moment où elle s'engage d'en une importante réforme systémique.

La création du régime unique dont la discussion devrait commencer en 2018 ne réduira pas le montant du déficit de l'assurance-vieillesse. En effet, ce n'est pas en modifiant le mode de calcul que les déficits disparaissent. En outre, le big bang des retraites nécessitera des compensations pour les éventuels perdants de la mutation. Par ailleurs, la transformation de notre système reposant sur une trentaine de régimes de base et une centaine de régimes complémentaires générera, dans un premier temps, des surcoûts informatiques. Enfin, la mise en place du régime unique sera étalée sur une période de 6 à 10 ans au minimum qui sera caractérisée par la cohabitation des différents régimes.

Certes, à terme, le régime unique offrira des possibilités d'ajustements simples et efficaces. En pilotant la valeur du point, à l'achat et au rachat, il sera possible de peser de manière assez fine sur les équilibres des retraites.

Contact presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr